



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du mardi 14 mai 2019 A 16H30
Salle de réunion 47 – 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.
2. Construction d'un équipement socio-éducatif "Grand Domaine" à Metz BORNLY : approbation du programme de l'opération et lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
3. Animation Estivale 2019 – Attribution de subventions à diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et instances publiques.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Madame Martine GAULARD, Chef de service Développement des Pratiques sportives
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Adjoint au Maire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée

La séance s'ouvre à 16h30 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1^{er} point : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et a figuré dans le Top 10 français selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale. La qualité du travail effectué par le Centre de formation a permis l'obtention de titres majeurs. La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence. L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel mais de donner aussi les clefs de la réussite à celles et ceux qui poursuivront leur carrière en dehors du football professionnel. Il est proposé d'apporter le soutien de la ville en versant à l'Association FC Metz une subvention de 450 000€.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Jacques TRON

2^{ème} point : Construction d'un équipement socio-éducatif "Grand Domaine" à Metz BORNLY : approbation du programme de l'opération et lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Depuis la mise en œuvre d'un Grand Projet de Ville (GPV) initié en 2002, ayant consisté en une opération d'aménagement urbain de grande ampleur, le quartier de Bornly a connu d'importantes transformations urbaines, économiques et sociales. Le quartier a gagné en ouverture sur le reste du territoire, il bénéficie en outre de nombreux équipements et services de proximité, et accueille un tissu associatif dense et actif.

Afin de poursuivre cette dynamique au service des publics du secteur et dans un souci d'adaptation aux nouveaux besoins, la Municipalité entame une période de contractualisation "Nouveau PRU" à compter de 2019 pour une période de 13 ans. Celle-ci doit permettre l'émergence et la mise en œuvre de projets autour de l'habitat, l'éducation et l'emploi dans trois quartiers prioritaires messins, dont Bornly. Les potentialités de la jeunesse de ce dernier seront au cœur de la réflexion et de l'action. C'est à ce titre que la Ville de Metz envisage de doter le quartier d'un nouvel équipement socioéducatif.

Actuellement, le centre social de Bornly déploie en effet son activité au centre Champagne et à celui du Petit Bois, deux bâtiments qui ne sont plus adaptés à la mise en œuvre d'un projet social et d'éducation populaire. C'est pourquoi il est proposé la construction d'un équipement qualitatif sur le Grand Domaine, face à la Boîte A Musique (BAM), à destination de tous les habitants du quartier, et plus largement de tous les messins. Il sera animé par l'Association qui occupe actuellement les deux centres précités. L'actuel Centre Petit Bois sera conservé pour permettre la relocalisation de certaines activités de l'Association (Ecole des sports et insertion professionnelle) ainsi que pour compléter l'offre de service du centre social (location de salles).

Le futur équipement, qui bénéficiera d'une certification HQE (haute qualité environnementale), sera conçu comme un équipement innovant, un lieu de vie ouvert sur le quartier, proposant des espaces conviviaux propices à favoriser la rencontre et la mixité des publics. Il devra permettre d'articuler de nouveaux services autour de trois axes, en lien avec les initiatives locales déjà existantes : le développement d'un projet social et d'éducation populaire, l'accueil associatif, et le service aux parents. Le projet social s'inscrira dans la logique d'innovation sociale et de mixité de l'équipement, souhaitée par la Municipalité. A l'échelle de la ville, il présentera pour spécificité d'orienter majoritairement son action vers les questions de santé et de parentalité. Le caractère mixte innovant de l'équipement trouvera sa pleine expression au travers de l'implantation du Lieu d'accueil Parents-

Enfants (LAPE) de la Maison d'Anjou d'une part, et de l'ouverture d'un espace de coworking destiné aux associations du quartier d'autre part. L'espace de travail partagé ouvert aux associations du quartier offrira les conditions d'un travail efficace à chacune, ainsi qu'un contexte favorable au développement de coopérations inter-associatives. Il permettra en outre le développement d'un service de soutien et d'accompagnement aux initiatives et à l'engagement.

Le montant prévisionnel de l'ensemble de l'opération telle que présentée ci-dessus est estimé à **8 500 000 € TTC**. Cette estimation est basée sur un coût prévisionnel des travaux, aménagement des espaces extérieurs compris, de **5 815 000 € TTC**. Le bâtiment comptant une surface plancher de **2023 m²**. Il est proposé d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse et de désigner à cet effet deux membres du Conseil Municipal et leur suppléant.e pour faire partie, aux côtés des membres de la Commission d'Appel d'Offres et sous la Présidence de Monsieur le Maire ou son représentant, du jury chargé d'émettre un avis quant au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Enfin, s'agissant du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, il est proposé de limiter à trois le nombre de candidats admis à concourir, et d'attribuer une prime de **30000 € TTC** à chaque concurrent non retenu ayant remis une offre conforme au règlement du concours.

Le calendrier prévisionnel indique le choix des trois candidats autorisés à prendre part au concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2019. Le choix du lauréat par le jury sera effectué en janvier 2020. Le commencement des travaux est prévu en mars 2021, pour une livraison de l'équipement fin 2022.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

3^{ème} point : Animation Estivale 2019 – Attribution de subventions à diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et instances publiques.

L'édition 2018 de l'Animation Estivale, qui avait été prolongée d'une semaine par rapport aux années précédentes, a connu un beau succès. En effet, plus de 2700 cartes d'inscription ont été délivrées aux enfants et adolescents, 72 structures partenaires ont proposé 87 activités déclinées en 139 ateliers. Le taux de réservation des activités s'est élevé à 91 % (89 % en 2017) en moyenne, sur l'ensemble des semaines.

Pour la 39^{ème} édition, 78 partenaires ont répondu à l'appel à projets et proposeront 151 ateliers. L'Animation Estivale se déroulera du 8 juillet au 16 août 2019 en maintenant les 6 semaines d'animation pour répondre aux sollicitations des parents, mais sans augmenter l'enveloppe budgétaire grâce à une opération fine de ventilation des activités ; la nouvelle programmation s'appuiera sur les propositions et disponibilités des associations en tenant compte des taux de fréquentation journalière et hebdomadaire du dispositif en 2018, afin de concilier au mieux l'offre des animations avec les envies de nos jeunes concitoyens.

Comme chaque année, l'édition sera marquée par l'arrivée de nouveautés en termes d'activités ou de structures. L'Auto Modèle le Graouilly, La Passerelle, Metz À Vélo intègrent le dispositif. Après une année d'absence, Metz Triathlon signe sa présence pendant que l'Amicale de Billard de Metz Magny, "petit nouveau" de l'an passé, engage pour la deuxième année consécutive sa participation à l'Animation Estivale. Un effort particulier a été fait quant à la programmation d'ateliers à l'Agora avec l'envie de créer une dynamique autour de ce nouveau pôle d'activités. L'ACS Agora, les Bibliothèques Médiathèques et la Ligue de l'Enseignement ont conjugué leur savoir-faire afin de permettre la découverte d'activités numériques mais aussi d'activités autour de l'expression corporelle, de la danse, de la cuisine et de l'environnement.

Le Bus Tour Animation Estivale continue sa route, pour la deuxième année, en partenariat avec Metz Habitat Territoire (MHT) qui apporte un soutien budgétaire pour la mise en place d'animations lors de la tournée. L'idée est d'apporter une communication pédagogique du dispositif auprès des familles très défavorisées, éloignées du dispositif et résidants dans les quartiers Politiques de la ville. Le bus propose un service de délivrance de la carte Animation Estivale et de réservation aux activités, à l'instar des mairies de quartier.

Ainsi, les projets des 66 associations sollicitant une aide financière, hormis les structures intervenant à titre gracieux, sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **160 780 €**.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17h05.